

LE « MODÈLE »
OU LE « CADRE » INTERPRÉTATIF DE DISCERNEMENT
CHEZ SAINTE CLAIRE

(RegCl 6, 3)

soeur Suzanne, osc

SOMMAIRE

1. Proposition d'une hypothèse comme cadre interprétatif de discernement chez sainte Claire.
 - 1.1. Proposition de l'hypothèse.
 - 1.2. Analyse du texte de l'hypothèse proposée et précision du cadre interprétatif qui s'en dégage.
2. Vérification de l'hypothèse.
 - 2.1. Proposition de trois situations de discernement à partir d'écrits de sainte Claire, de genres littéraires différents.
 - 2.2. Analyse de chacune des situations de discernement proposées
 - 2.2.1. Analyse d'un texte d'une Lettre à Agnès de Prague, 2 LAg 11b-18
 - 2.2.2. Analyse d'un texte de la Règle, RegCl 8, 1-6
 - 2.2.3. Analyse d'un texte du Testament, TestCl 37-47
3. Conclusions qui se dégagent de l'étude.

INTRODUCTION

La recherche du sens est inhérente à l'expérience humaine et en fonde sa dignité.

Qui suis-je ? Qui est Dieu ? Y a-t-il un rapport entre les deux ? La vie a-t-elle un sens ? La mort ? La souffrance ? Le désir ? La joie ? ...

Toute personne cherche ainsi à se comprendre à l'intérieur de relations et d'un environnement générateur de sens.

Par là, se fonde une vision de la personne qui commande une éthique, vision et éthique sur lesquelles viennent se greffer les orientations profondes, les interprétations, les choix, les actions.

La compréhension de soi, tout comme le processus décisionnel ou le discernement, se situent donc à l'intérieur d'un cadre d'interprétation de la réalité.

Dans le contexte d'une étude sur le discernement selon sainte Claire, se pose ici une question fondamentale : en se basant sur les écrits de sainte Claire, est-il possible de circonscrire chez la sainte un tel cadre d'interprétation ? C'est la question qui est abordée dans ce travail.

1. PROPOSITION DE L'HYPOTHÈSE

1.1. L'ORIGINE DE L'HYPOTHÈSE SE FONDE SUR DEUX A-PRIORI

1.1.1. Une première approche des écrits de Claire permet de supposer raisonnablement que Claire se comprend dans la lumière de la vision interprétative de François.

À partir des écrits de Claire, on peut avancer sans témérité que la « première illumination, reçue par Claire, du Père des miséricordes » a trouvé sa voie, son actualisation à travers la vie, les exemples et les enseignements de François : RegCl 1,1.3.4; 6,1-3.7-10; 8,2-6; 10,8-11; 12,13; TestCl 5-18.24-38.40.46-49.52.57.75.77.

1.1.2. Dans sa Forme de Vie, au chapitre 6, verset 3, Claire, en un raccourci saisissant, circonscrit cette vision dans laquelle elle se saisit :

« Par inspiration divine, vous vous êtes faites filles et servantes du très haut et souverain roi, le Père céleste, et vous avez épousé l'Esprit-Saint en choisissant de vivre selon la perfection du saint évangile. »

1.2. ANALYSE DU TEXTE DE L'HYPOTHÈSE PROPOSÉE ET PRÉCISION DU CADRE INTERPRÉTATIF QUI S'EN DÉGAGE

« Par inspiration divine, vous vous êtes faites filles et servantes du très haut et souverain roi, le Père céleste, et vous avez épousé l'Esprit-Saint en choisissant de vivre selon la perfection du saint évangile. »

« Par inspiration divine »

À cette affirmation de François, répond comme en écho, les deux affirmations de Claire:

- *« Après que le très haut Père céleste eut daigné par sa grâce éclairer mon coeur »* RegCl 6,1
- *« Après que le très haut Père céleste eut daigné, par sa miséricorde et par sa grâce, éclairer mon coeur »* TestCl 24

Pour François, comme pour Claire, la vocation de Claire et de ses soeurs prend sa source en Dieu même, en une initiative *« du Père des miséricordes »* (Test. 2) qui se manifeste comme *« inspiration »* (RegCl 6,3) et *« illumination »* (RegCl 6,1).

Cette double affirmation de François et de Claire est la clé de lecture du verset qui nous occupe. C'est elle qui nous permet d'en saisir toute la profondeur et la portée.

La *« forme de vie »* (RegCl 6,2) que François propose à Claire provient d'une conscience illuminée par la grâce qui ouvre sur le Mystère de Dieu en sa vie trinitaire et son Dessein d'Incarnation rédemptrice et ce propos est accueilli par Claire sous la forme d'une lumière (TestCl 24.26), d'une grâce qui se fond dans la première illumination de son âme (Test. 5).¹

Nous sommes d'emblée projetés au coeur d'une intelligence spirituelle du Mystère, ce qui nous permet d'aborder la suite du verset sous son angle véritable.

« Vous vous êtes faites filles et servantes du très haut et souverain roi, le Père céleste »

François reprend ici textuellement le passage de l'Antienne adressée à Marie dans l'Office de la Passion *« fille et servante du très haut et souverain roi, le Père céleste »*.²

¹ « Le Fils de Dieu s'est fait pour nous la voie, que par la parole et par l'exemple nous a montrée et enseignée notre très bienheureux père François, son vrai amant et imitateur. »

² PsAnt 2

Comment, dans ce contexte trinitaire où est évoqué le Mystère de l'Incarnation (PsAnt 1-2),³ ne pas voir se profiler derrière la figure de Marie, *filie et servante*, le Visage de Jésus « *Fils* » et « *Serviteur* » dont Marie est le plus noble « *miroir* » : « *il n'est pas né dans le monde de semblable à toi parmi les femmes* ».⁴

« *Et vous avez épousé l'Esprit-Saint en choisissant de vivre selon la perfection du saint évangile* »

Nous retrouvons ici une autre expression attribuée à Marie dans l'Antienne de l'Office de la Passion « *épouse de l'Esprit-Saint* ».

Dans sa Règle, Claire, tout comme François d'ailleurs, exhorte ses soeurs « *par-dessus tout à désirer avoir l'Esprit du Seigneur et sa sainte opération* ».⁵

Au sujet de l'expression « *la perfection du saint évangile* », le contexte trinitaire du verset invite à y comprendre non une observance, même fervente, de passages évangéliques, mais l'Évangile dans sa « *perfection* », sa plénitude, c'est-à-dire le Christ Jésus Lui-même, comme le souligne Claire dans son Testament : « *Reconnais ta vocation. Le Fils de Dieu s'est fait pour nous la voie, que par la parole et par l'exemple nous a montrée et enseignée notre très bienheureux père François, son vrai amant et imitateur.* »⁶

Pour François, en choisissant de vivre selon la perfection du saint évangile qu'est le Christ Jésus Lui-même, Claire et ses soeurs épousent l'Esprit-Saint.

Dans sa Lettre aux Fidèles, François écrit : « *Tous ceux et celles qui feront de telles choses et persévéreront jusqu'à la fin, l'Esprit du Seigneur REPOSERA SUR EUX et fera chez eux son habitation et sa demeure* ». ⁷ (Cf. Luc 1,35 « *L'Esprit-Saint viendra sur toi et te couvrira de son ombre* ».) ⁸

Plus loin, au verset 51 : « *Nous sommes époux quand par l'Esprit-Saint l'âme fidèle est unie à Jésus-Christ...* »

Au verset 53 : « *... mères quand nous le portons dans notre coeur et dans notre corps, par amour et par une conscience pure et sincère, et quand nous l'enfantons par de saintes oeuvres qui doivent luire en exemple pour les autres.* »

³ « Sainte Vierge Marie, il n'est pas né dans le monde de semblable à toi parmi les femmes, fille et servante du roi très haut et souverain, le Père céleste, mère de notre très saint Seigneur Jésus-Christ, épouse de l'Esprit-Saint. »

⁴ PsAnt 2

⁵ RegCl 10,9 2 Reg 10,8

⁶ TestCl 4-5

⁷ 2 Lfid 48

⁸ Cf. 2 Lfid 3-4 : « ... je me suis proposé de vous rapporter les paroles de notre Seigneur Jésus-Christ, qui est la Parole du Père... envoyée dans le ventre de la sainte et glorieuse Vierge Marie... recevant de son sein la vraie chair de notre humanité et de notre fragilité. »

Poursuivant notre analyse, nous pouvons mettre en parallèle les deux membres du verset:

Par inspiration divine,
vous vous êtes faites filles et
servantes du très haut et
souverain roi, le Père céleste,

et vous avez épousé l'Esprit-Saint
en choisissant de vivre selon la
perfection du saint évangile.

Nous observons alors le résultat suivant : chaque membre du verset nous apparaît comme un stique d'un verset de psaume, dont le deuxième reprend, sous une autre forme, soit en l'éclairant ou l'approfondissant, le sens du premier.

Nous voyons de nouveau émerger la figure de Jésus, *Fils et Serviteur*.

Jésus, *Fils* unique et bien-aimé du Père.

Jésus, *Serviteur* de Son Dessein de Salut.

Dans cette lumière, prend tout son relief, l'exhortation de François :

« *Moi, frère François, tout petit, je veux suivre la vie et la pauvreté de notre très haut Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte mère ... Et je vous prie, mes dames, et je vous donne le conseil de vivre toujours dans cette très sainte vie et pauvreté.* »⁹

C'est la figure de Jésus, *Fils et Serviteur*, que dévoile la « révélation », l'« illumination », de François et de Claire.¹⁰

Nous touchons ici au noyau de leur vision commune :

Jésus dévoilé dans le Mystère de sa *filiation divine*,
Fils qui reçoit tout du Père dans l'Amour de l'Esprit,
qui remet tout au Père dans la charité de ce même Esprit,
« *sine proprio* » au sein même de la Trinité.

Jésus, *Fils* bien-aimé, qui épouse, dans l'Esprit, le Dessein créateur du Père,
REVÊTANT DE MARIE, LA CHAIR DE NOTRE HUMANITÉ POUR LA REVÊTIR DE SA DIVINITÉ;
ce mystère s'accomplissant dans une humanité blessée qui mettra à nu la mesure sans mesure de l'Amour créateur et rédempteur.

⁹ RegCl 6, 7-8

Cf. TestCl 5 : « Le Fils de Dieu s'est fait pour nous la voie. »

¹⁰ « ... personne ne me montrait ce que je devais faire, mais le Très-Haut lui-même me révéla que je devais vivre selon la forme du saint évangile. » Test 14

« ... après que le très haut Père céleste eut daigné par sa grâce éclairer mon coeur pour qu'à l'exemple et selon l'enseignement de notre très bienheureux père saint François je fasse pénitence... » RegCl 6,1

C'est dans ce « *MERVEILLEUX ÉCHANGE* » que se comprennent François et Claire, illuminés par le Souffle divin. C'est dans cette lumière qu'ils trouvent leur véritable identité et leur mission.

La « *très haute pauvreté* » qui fascine François et Claire est avant tout « mystique », « prophétique », c'est la « *très haute pauvreté* » du Fils de Dieu Lui-même.

Par une « *illumination* » charismatique, ils ont accès, par la sainte Humanité de Jésus, à l'unité bienheureuse de la Trinité, *COMMUNION AMOUREUSE DANS UNE TOTALE DÉSAPPROPRIATION*, fruition mutuelle du Père et du Fils, dans le Baiser substantiel de l'Esprit.¹¹

Ainsi se dévoile à leurs yeux le mystère de la *filiation divine* et du dessein créateur-rédempteur en la personne de Jésus, plénitude de la Bonne Nouvelle, *perfection du saint évangile*.

Jésus, *Fils Bien-Aimé du Père dans l'identité duquel s'enracine le « sine proprio »*.
Jésus « *splendeur de la gloire éternelle* »¹²
« *éclat de la lumière éternelle...*
miroir sans tache de l'éternité »,¹³

en qui et par qui Agnès sera invitée à se transformer en l'image de la divinité.¹⁴

« *Puisque le Seigneur nous a appelées à de si grande choses, qu'en nous puissent se mirer celles qui sont pour le monde un miroir...* »¹⁵

Claire et ses soeurs sont appelées, de par leur vocation, à prolonger la mission de Jésus, « *miroir* » du Père. « *Par inspiration divine, elles se sont faites filles et servantes du très haut et souverain roi, le Père céleste.* » Si elles sont appelées à devenir les unes pour les autres « *miroir* » de Jésus, Lui-même « *miroir* » du Père, c'est pour mieux remplir leur

¹¹ Le thème de la « fruition », emprunté à Guillaume de Saint-Thierry, nous paraît exprimer au mieux quelque chose de « *la profondeur* » dont parle le 3e témoin au procès de canonisation de sainte Claire : « Elle dit encore beaucoup de choses, *parlant de la Trinité avec une telle profondeur* que les soeurs ne pouvaient pas bien la comprendre. » Et plus loin, citant les paroles mêmes de Claire : « Vous ne garderez en mémoire ce que je dis que dans la mesure où cela vous sera accordé par Celui qui me le fait dire. » Procès de canonisation, 3e témoin, 20-21

¹² Heb. 1,3 « Ce Fils est resplendissement de la gloire de Dieu et expression de son Être ».

3 LAg 12-13 « Jésus... splendeur de la gloire... effigie de la divine substance ».

¹³ 4 LAg 14, 3 LAg 12

¹⁴ 3 LAg 13

Cf. 2 Co 3,18 « Et nous tous qui le visage dévoilé reflétons la gloire du Seigneur, nous sommes transfigurés en cette même image, avec une gloire toujours plus grande, par le Seigneur, qui est Esprit. »

¹⁵ TestCl 21

mission de refléter cette Image pour le monde. « *Le Seigneur lui-même nous a placées comme une forme, en miroir.* »¹⁶

Cette conscience « charismatique » peut expliquer comment Claire, au plus fort des débats des Frères Mineurs, quant à l'interprétation de passages discutés de la Règle, choisit d'intégrer « ce choix évangélique fondamental »¹⁷ au tout début de sa propre Règle.

Elle se sent investie de la responsabilité du charisme reçu, de sa garde et de sa transmission.

Elle fait sienne l'exhortation de François : « *Et je vous prie mes dames et je vous donne le conseil de vivre toujours dans cette très sainte vie et pauvreté.* »¹⁸

Elle insiste encore au chapitre 8 : « *Totalement attachées à la très haute pauvreté, soeurs bien-aimées, pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte mère, veuillez ne posséder rien d'autre sous le ciel.* »¹⁹

Voilà ce qui nous semble être le noyau dur, essentiel, à partir duquel Claire se saisit, se comprend, où elle puise la conscience de son identité et de sa mission.

Nous croyons en avoir suffisamment démontré le bien-fondé.

Ce noyau devient le cadre d'interprétation, le modèle auquel Claire se réfère en toute situation de discernement.

Il nous reste à le vérifier.

Pour ce faire, nous choisissons trois situations de discernement, à l'intérieur des écrits même de Claire, privilégiant trois genres littéraires différents qui permettent une approche diversifiée.

¹⁶ TestCl 19

¹⁷ Cf. *LA REGOLA DI CHIARA DI ASSISI: IL VANGELO COME FORMA DI VITA*, dans *CLARA CLARIS PRAECLARA*, p. 156

¹⁸ RegCl 6,8

¹⁹ RegCl 8,6

2. VÉRIFICATION DE L'HYPOTHÈSE

2.1. PROPOSITION DE TROIS SITUATIONS DE DISCERNEMENT À PARTIR D'ÉCRITS DE SAINTE CLAIRE, DE GENRES LITTÉRAIRES DIFFÉRENTS

Un premier texte est choisi dans une des lettres de Claire à Agnès de Prague, où le discernement se situe dans une relation inter-personnelle : 2 LAg 11b-18

Un second texte concerne une situation exposée dans la Règle, le discernement devenant constitutif d'un projet à vivre et à transmettre : RegCl 8,1-6

Un troisième texte est extrait du Testament, comme discernement prenant la forme d'un regard, d'une lecture rétrospective sur ce qui a illuminé la vie de Claire, « *ensemble avec ses soeurs* », comme un trésor précieux à léguer à « *celles qui viendront* » : TestCl 37-47

2.2. ANALYSE DE CHACUNE DES SITUATIONS DE DISCERNEMENT PROPOSÉES

2.2.1. Analyse du texte des versets 11b-18 de la deuxième Lettre de Claire à Agnès de Prague.

Dans sa première lettre à Agnès, Claire avait explicitement situé le «*premier propos*», le «*commencement*» d'Agnès : «*Soeur très chère... si splendidement distinguée par l'étendard de l'inviolable virginité et de la très sainte pauvreté, soyez fortifiée dans le saint service commencé avec le désir ardent du pauvre Crucifié, qui pour nous supporta la passion de la croix...*».²⁰

Au début de la deuxième lettre, elle y revient : «*... devenue émule de la très sainte pauvreté en esprit de grande humilité et de très ardente charité, tu t'es attachée aux traces de celui à qui tu as mérité de t'unir en mariage.*»²¹

On connaît, par contre, les difficultés que rencontrera Agnès au sujet de son «*premier propos*» et de son «*commencement*».

Dans une lettre du 18 mai 1235, Grégoire IX engage Agnès à accepter des possessions et des revenus pour la subsistance de son monastère.²²

²⁰ 1 LAg 13-14

²¹ 2 LAg 7

²² Cf. Bullarium Franciscanum I, p. 156, Cum relicta saeculi

En 1237, Grégoire IX concède la clause de régularité pour les soeurs du monastère de Prague, mais spécifie qu'elles doivent suivre l'« *institutio monialium inclusarum Sancti Damiani* », ²³ ce qui implique l'obligation de revenus et de possessions.

C'est dans ce contexte, que se situe la deuxième lettre de Claire. Dans les versets 11 à 17, Claire invite Agnès à s'en tenir à son « *commencement*. » ²⁴, à « *cette perfection où l'Esprit du Seigneur l'a appelée* », ²⁵ à suivre le conseil de frère Élie ²⁶ et à refuser tout conseil « autre » de quiconque, bien qu'elle doive le vénérer. ²⁷

On peut voir se dessiner, derrière le terme « *et si quelqu'un* », la figure de Grégoire IX

Qu'est-ce qui oriente Claire à prendre une telle position ?

Peut-on découvrir, dans sa lettre, les balises de son discernement ?

D'abord, aux verset 10 et 11, Claire atteste fortement « *parce qu'une seule chose est nécessaire, j'atteste cette seule chose et je t'avertis, par l'amour de celui à qui tu t'es offerte en sainte et agréable hostie, de garder mémoire de ton propos, ... regardant toujours ton commencement.* » ²⁸

Le « *commencement* » est considéré comme « *vocation divine* » (17), « *perfection où l'Esprit du Seigneur t'a appelée* » (14).

Et quelle est cette « *vocation divine* », cette « *perfection où l'Esprit du Seigneur appelle* » ? Claire le précise au verset 18 : « *vierge pauvre, embrasse le Christ pauvre* ». Transparaît en arrière-plan le verset 3, du chapitre 6 de la Règle : « *Vous avez épousé l'Esprit-Saint en choisissant de vivre selon la perfection du saint évangile.* »

Nous retrouvons ici le noyau central du cadre d'interprétation.

Dans les versets qui suivent (19-20), se dessine en filigrane la première partie de l'hymne du Serviteur Souffrant de Philippiens 2,6 et Agnès est invitée à en épouser le mouvement d'abaissement pour avoir part à la glorification « *... et ton nom sera noté au livre de vie,* ²⁹ *il sera glorieux parmi les hommes.* » (22)

²³ Cf. Bullarium Franciscanum I, pp.215-216, Prudentibus virginibus

²⁴ 2 LAg 11

²⁵ 2 LAg 14

²⁶ 2 LAg 15

²⁷ 2 LAg 17

²⁸ Cf. 1 LAg 13-14.17-24; 2 LAg 7

²⁹ Ap 3,5

Tout au long du discernement de Claire, nous voyons se profiler la figure de Jésus, *Fils et Serviteur*, dans le cheminement de son Incarnation rédemptrice, et cette figure aimante et aimée est le centre de référence absolu : « *Très noble reine, regarde, considère, contemple, désirant imiter ton époux... (20) ne croyant rien, ne consentant à rien qui voudrait te ramener de ce propos... de cette perfection où l'Esprit du Seigneur t'a appelée.* » (14)

2.2.2. Analyse du texte de la Règle, chapitre 8, versets 1-6.

Au chapitre 8 de la Règle, Claire affirme « *Que les soeurs ne s'approprient rien, ni maison, ni lieu, ni quoi que ce soit ... et qu'elles envoient à l'aumône avec confiance.* » (1-2)

Peut-on, à l'intérieur de la Règle elle-même, retracer le cheminement du discernement de Claire qui l'amène à adopter une telle prise de position, en tant que « *forme de vie* » ?

Déjà, au chapitre 6, immédiatement après son insertion de la « *forma vivendi* » de François (verset 3),

« *forma vivendi* »

qu'elle scelle par l'ajout de l'ultime volonté du saint (versets 7-9),

qu'elle fait sienne absolument avec ses soeurs (verset 10),

dont elle confie la garde et la transmission aux abbesses qui viendront, de même qu'à toutes les soeurs (verset 11),

Claire incarne le dessein de la « *haute pauvreté* » en l'exprimant clairement à ses soeurs : « *... c'est-à-dire en ne recevant et en n'ayant ni possession ni propriété, ni par elles-mêmes ni par personne interposée, ou même quelque chose qui pourrait raisonnablement être dit propriété, sinon la quantité de terre que la nécessité requiert pour l'honnêteté et le retrait du monastère; et que cette terre ne soit pas travaillée, sinon comme jardin pour la nécessité des soeurs mêmes.* » (versets 12-15)

Tandis qu'au chapitre 6, les motivations précèdent la mise en « *forme* » de l'inspiration, le chapitre 8 épouse un mouvement inverse : il met d'abord en évidence la « *forme* », pour en assurer la garde et la transmission, et ensuite, en explicite les motivations, en un style tout à fait typique à Claire.

Dans un agencement très personnel, Claire reprend les plus belles expressions de François sur le noyau essentiel de leur charisme commun :

« *Et comme des pèlerines et des étrangères en ce siècle, servant le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité, qu'elles envoient à l'aumône avec confiance;* (2)

*et il ne faut pas qu'elles en aient honte, car le Seigneur s'est fait pauvre pour nous en ce monde. (3)*³⁰

Telle est la hauteur de la très haute pauvreté qui vous a instituées, vous mes soeurs très chères, héritières et reines du royaume des cieux, qui vous a faites pauvres en biens ... (4)

Qu'elle soit votre part, elle qui conduit dans la terre des vivants. (5)

Totalement attachées à elle, soeurs bien-aimées, pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte mère, veuillez ne posséder à jamais rien d'autre sous le ciel. » (6)

Nous retrouvons ici la fascination de Claire pour la « hauteur de la très haute pauvreté » : « le Seigneur s'est fait pauvre pour nous en ce monde », et son désir de l'épouser dans « la perfection » de Sa Bonne Nouvelle révélatrice : « servant le Seigneur dans la pauvreté et l'humilité ».

« Très haute pauvreté qui vous institue soeurs très chères, héritières et reines du Royaume des cieux et vous introduit dans la terre des vivants. »

« Totalement attachées à elle, soeurs bien-aimées, pour le nom de notre Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte mère, veuillez ne posséder à jamais rien d'autre sous le ciel ».

La seule possession à laquelle Claire convie ses soeurs est le « *sine proprio* » du Fils et de sa très sainte Mère : trésor suprême qui ouvre, à travers l'humanité du Fils de Dieu et le miroir de l'expérience de sa très sainte mère, sur le MYSTÈRE DIVIN DE L'UNITÉ TRINITAIRE, sur l'EXPÉRIENCE FILIALE DANS LE FILS BIEN-AIMÉ. « *Sine proprio* », « très haute pauvreté », « qui vous introduit, soeurs très chères, dans la terre des vivants, qui vous institue héritières et reines du Royaume des cieux. »

Le « *sine proprio* » : « *ni maison, ni lieu, ni quoi que ce soit* » ne veut être que le « miroir », « l'imitation », dans l'Esprit-Saint, « du Fils bien-aimé du très haut Père céleste » qui a daigné par sa grâce « illuminer » le coeur de Claire pour avoir part au mystère infini de la filiation divine, du « *sine proprio* » du Fils de Dieu.

³⁰ Cf. 2 Co 8,9 « Vous connaissez la générosité de notre Seigneur Jésus Christ qui, pour nous, de riche qu'il était, s'est fait pauvre, pour nous enrichir de sa pauvreté. »

2.2.3 Analyse du texte du Testament, versets 37-47.

« Pour plus de précautions, je fus soucieuse de faire renforcer notre profession de la très sainte pauvreté, que nous avons promise au Seigneur et à notre bienheureux père, par des privilèges du seigneur pape Innocent, au temps de qui nous commençâmes, et de ses successeurs, afin qu'à aucun moment, nous ne nous écartions en aucune façon d'elle. » (42-43)

Ici, le discernement de Claire l'a conduite à chercher appui auprès de l'Église, pour assurer la pérennité du noyau essentiel de son illumination et du charisme dont elle assume la responsabilité.

Dans un geste concret, elle fait la demande au pape Innocent III, demande qu'elle renouvellera auprès de ses successeurs, de lui accorder ce qui est convenu d'appeler le Privilège de pauvreté, c'est-à-dire « par l'autorité de la présente de ne pouvoir être forcées par personne à recevoir des possessions. »³¹

Quelles sont les motivations qui conduisent Claire à chercher cet appui ?

Ici, comme dans les deux textes précédents, nous nous appliquons à retracer les éléments du discernement de Claire.

Aux versets 37-38, Claire est très explicite :

« Moi, Claire, considérant avec mes autres soeurs, notre si haute profession... » (37)

« ... et aussi la fragilité des autres, que nous craignons en nous-mêmes... » (38)

Nous percevons ici, en un contraste saisissant, la conscience profonde et réaliste de Claire. D'une part, cette conscience de la « hauteur », de la sublimité du charisme reçu : « si haute profession » ; d'autre part, « la fragilité » de celles qui auront à porter, à vivre ce charisme : « fragilité des autres que nous craignons en nous-mêmes ».

C'est dans ce contexte qu'elle demande les privilèges au seigneur pape Innocent et à ses successeurs, « ... je fus soucieuse de faire renforcer notre profession de la très sainte pauvreté que nous avons promise au Seigneur et à notre bienheureux père, par des privilèges du seigneur pape Innocent, au temps de qui nous commençâmes et de ses successeurs, afin qu'à aucun moment, nous ne nous écartions en aucune façon de cette très sainte pauvreté. » (42-43)

³¹ 1 PrivP 7

Nous voyons ici émerger la motivation profonde de la demande de Claire, son attachement au trésor précieux dévoilé au moment de son « *illumination* », de même que l'énergie qu'elle déploiera pour en assurer la garde et la transmission.

Suit le passage sublime où Claire, en une synthèse saisissante, exprime à la fois et pour elle et pour ses soeurs, l'objet de son « *illumination* », son identité, sa vision, sa mission, le charisme reçu :

*« Petit troupeau,
que le Seigneur Père a engendré dans sa sainte Église par la parole et l'exemple
de notre bienheureux père saint François pour suivre la pauvreté et l'humilité de
son Fils bien-aimé et de la glorieuse Vierge, sa Mère ».* (46)

Petit troupeau qu'elle confie à la protection de la « *sainte Mère, l'Église romaine* », tout particulièrement en la personne du « *seigneur cardinal député* » (44) afin qu'il veille à la garde du charisme reçu « *par amour pour ce Dieu qui pauvre fut déposé dans une crèche, pauvre vécut en ce monde, et nu est resté sur le gibet.* » (45)

Nous retrouvons dans le contexte d'émotion, de tendresse, de réalisme, de sens aigu de responsabilité, de vive insistance qu'implique cet écrit testamentaire,

*le « petit troupeau, engendré par le Père » à l'image du Fils bien-aimé,
vivant l'expérience du « sine proprio » filial,
dans la mouvance de l'Esprit,
revêtant la « forme » du Serviteur, « nu sur le gibet »,
« ne s'écartant à aucun moment, en aucune façon »
de cette FRUITION TRINITAIRE où s'enracine cette « très sainte et haute pauvreté. »*

3. CONCLUSIONS QUI SE DÉGAGENT DE L'ÉTUDE

L'analyse successive des trois textes proposés

de la deuxième lettre de Claire à Agnès de Prague (2 LAg 11b-18)
de la Règle (RegCl 8, 1-6)
et du Testament (TestCl 37-47)

confirme l'hypothèse avancée du texte de la Règle de Claire, au chapitre 6, 3, comme cadre interprétatif de discernement en sa vie, de même que l'analyse que nous en avons fait.

À juste titre, nous pouvons reconnaître dans la « *forma vivendi* », confiée par François à Claire et à ses soeurs, texte qu'elle insère au coeur de sa Règle au chapitre 6, l'expression la plus pure du lieu d'interprétation, du cadre de lecture, du point de référence absolu de tout discernement chez sainte Claire.

La conformation à Jésus, « *perfection du saint évangile* », *Fils et Serviteur* « *du très haut et souverain roi le Père céleste* », conformation dans la « *sainte opération de l'Esprit* », à la suite de Marie « *sa très sainte Mère* », est la Lumière unique dans laquelle Claire, « *ensemble avec ses soeurs* », tout comme François d'ailleurs avec ses frères, se comprennent en leur identité et leur mission.

Cette saisie est le fruit d'une « *illumination* », d'une « *révélation* », d'une « *inspiration* » qui donne accès, à travers le « *miroir* » qu'est l'humanité de Jésus, à la communion du Mystère trinitaire en sa profonde intimité, communion offerte à l'humanité dans le Dessein divin.

Dans cette lumière, nous pouvons affirmer que les deux traits majeurs, distinctifs du charisme clarien tel que reconnu par l'Église, dans le prologue de la Règle, par le pape Innocent IV :

« *vie de sainte unité* »
et « *de très haute pauvreté* »³²

ont leur fondement dans le Coeur même de la Trinité.

³² « De votre part, existe une humble supplique : que nous ayons soin de confirmer, par garantie apostolique, la forme de vie selon laquelle vous devez vivre en commun, *dans l'unité des esprits et le voeu de la très haute pauvreté*, forme de vie à vous transmise par le bienheureux François et que vous avez reçue spontanément... »
« ... fléchi par vos pieuses prières, nous confirmons à perpétuité... et nous munissons de la protection du présent écrit la forme de vie et *le mode de sainte unité et de très haute pauvreté* que votre bienheureux père saint François, en parole et par écrit, vous transmet pour l'observer... » Prologue RegCl

La vie de « *très sainte unité* » s'enracine dans l'*UNITÉ TRINITAIRE*, fruit de la mutuelle fruition du Père et du Fils, de leur mutuelle complaisance dans l'Esprit-Saint.

La « *très haute pauvreté* » prend sa source dans le « *SINE PROPRIO* » divin du Fils qui reçoit tout du Père et lui remet tout dans la pureté et l'émerveillement de l'Esprit.³³

Vie intra-trinitaire, dont le Fils, dans son humanité, est le « *miroir sans tache* », « *Fils et Serviteur* ».

On prend ici la mesure « sans mesure » de l'*illumination* « charismatique » de François et de Claire, charisme que François et Claire, avec leurs frères et soeurs, ont pour mission de garder vivant au coeur de l'Église.

« *Le Seigneur lui-même nous a placés comme miroir* »,³⁴ miroir de Celui qui est « *miroir sans tache* », « *éclat de la lumière éternelle* »,³⁵ « *splendeur de la gloire* »,³⁶ « *effigie de la divine substance* ». ³⁷

S'explique ici l'insistance de Claire et de François auprès de leurs soeurs et frères à demeurer dans la lumière du charisme confié, considérant une « *si haute profession* » :

« *Ce miroir, regarde-le chaque jour, et mire sans cesse en lui ta face* ». ³⁸
« *En ce miroir resplendit la bienheureuse pauvreté, la sainte humilité, l'ineffable charité.* » ³⁹

Devant « *les embûches de l'ennemi du genre humain qui, par le faste des gloires momentanées et trompeuses, s'efforce de réduire à rien ce qui est plus grand que le ciel...* »⁴⁰, ils ont à revenir sans cesse dans la lumière du « *miroir posé sur le bois de la croix.* » ⁴¹

³³ La pauvreté des disciples de Jésus, créés dans l'Engendré, prend la forme filiale, celle du Fils à l'intérieur de la Trinité, mais le « sine proprio » divin s'étend à la Trinité entière. Le Père se « vidant » dans l'engendrement de son Fils, l'Esprit, ne subsistant que sous la forme du Don.

³⁴ TestCl 19

³⁵ 4 LAg 14

³⁶ 3 LAg 12

³⁷ 3 LAg 13

³⁸ 4 LAg 15

³⁹ 4 LAg 18

⁴⁰ 3 LAg 20

⁴¹ 4 LAg 24

On comprend que pour Claire et François, le pré-requis pour se joindre au « *petit troupeau engendré par le Père céleste* »⁴² est « *l'inspiration divine* ». ⁴³ Car une telle vie, née de l'Esprit, ne peut être comprise, embrassée et suivie que « dans l'Esprit-Saint ».

S'engager à la suite de Claire, c'est retrouver sa propre illumination dans la sienne, accueillir sa « vision », en faire son propre cadre interprétatif de la réalité et le fondement de tout discernement dans la lumière de l'Esprit.

⁴² TestCl 46

⁴³ RegCl 2,1 1 Reg 2,1

BIBLIOGRAPHIE :

Claire d'Assise, Écrits

Sources chrétiennes no 325

Les Éditions du Cerf, 1985

François d'Assise, Écrits

Sources chrétiennes no 285

Les Éditions du Cerf, 2003

Concordantiae verbales opusculorum S. Francisci et S. Clarae Assisiensium

I. Boccali

Ed. Portiunculae S. Mariae Angelorum - Assisii, 1976

La règle de Claire d'Assise : l'Évangile comme forme de vie dans Clara claris praeclara, Chiara Agnese Acquadro et Chiara Cristiana Mondonico,, osc

Ed. Porziuncola 2004, pages 147-232

Chiara di Assisi, Una Vita Prende Forma, Iter storico

Federazione S. Chiara di Assisi delle Clarisse di Umbria - Sardegna

Ed. Messaggero di Sant'Antonio, 2005

Discernement et Accompagnement spirituels

Cours donné aux Clarisses de Valleyfield - 2005

Gilles Bourdeau, ofm

Pro manuscripto

SIGLES :

Écrits de sainte Claire :

1 LAg	1 ^{re} lettre à Agnès de Prague
2 LAg	2 ^e lettre à Agnès de Prague
3 LAg	3 ^e lettre à Agnès de Prague
4 LAg	4 ^e lettre à Agnès de Prague
RegCl	Règle
TestCl	Testament
1 PrivP	Privilège de la Pauvreté 1216

Écrits de saint François :

1 Reg	Regula non bullata
2 Reg	Regula bullata
Test	Testament
2 LFid	Lettre aux fidèles II
PsAnt	Psaumes des Mystères du Seigneur Jésus - Antienne